

28 janvier 2021 : appel de la FSU pour l'Éducation prioritaire

Les représentantes des syndicats de la FSU. réuni·es en assemblées départementales dans la perspective des États généraux de l'éducation prioritaire, réaffirment leur attachement à une politique scolaire capable, par volonté de justice sociale, d'attribuer des moyens spécifiques aux secteurs marqués par l'inégalité sociale et économique. L'éducation prioritaire doit être défendue comme une condition nécessaire à une égalité scolaire pensée dans les termes d'une ambition commune pour tous les élèves. Et ce d'autant plus que dans le contexte complexe de la crise sanitaire, nous pourrions espérer que les efforts se centrent sur des personnels supplémentaires, pour permettre à tous les élèves de reprendre pied et en particulier ceux de l'Éducation prioritaire qui n'ont que l'école pour apprendre.

Les participant es aux États généraux de l'éducation prioritaire de la FSU rappellent que la politique d'éducation prioritaire a permis d'amortir les effets des crises économiques et sociales des dernières années : si elle n'a pas éradiqué les difficultés scolaires, elle a au moins empêché que les inégalités ne se creusent encore davantage.

Pour soutenir une réussite scolaire aux ambitions analogues sur tout le territoire, les moyens attribués doivent permettre des organisations pédagogiques favorables aux apprentissages des élèves et des organisations pluriprofessionnelles capables de les soutenir et de les accompagner face à l'ensemble de leurs difficultés. La baisse des effectifs des classes doit s'inscrire dans un investissement global et non dans des mesures ponctuelles qui déséquilibrent les organisations et visent avant tout des effets d'annonce médiatiques. La stabilité des équipes doit être favorisée par des mesures renforçant l'attractivité et améliorant les conditions de travail sans que leurs modalités d'attribution puissent mettre en concurrence les personnels entre eux.

Les équipes doivent être soutenues par la reconnaissance de leurs compétences

professionnelles à concevoir des enseignements et à les organiser dans des choix concertés collectivement. Le pilotage doit renoncer aux injonctions autoritaristes et aux modélisations méthodologiques.

La formation doit soutenir le développement des compétences didactiques et pédagogiques et non se réduire à l'accompagnement des réformes ministérielles.

Le maintien d'une politique nationale, labellisation résultant de critères transparents définis nationalement, doivent garantir l'école publique contre des instrumentalisations qui la transformeraient en prestataire de service pour des politiques locales. La contractualisation n'a pas fait, depuis les tentatives de sa mise en œuvre, la preuve de sa capacité à dynamiser les projets. Bien au contraire, elle а renforcé des pilotages technocratiques guidés par des indicateurs illusoires et incapables d'accompagner les pratiques professionnelles quotidiennes. Il faut y renoncer.

Face aux annonces d'une expérimentation sous laquelle se dessinent déjà les volontés de changements radicaux, à une volonté de diluer les moyens de l'Éducation prioritaires dans d'autres problématiques telles que la ruralité, la FSU affirme que la fin de l'éducation prioritaire constituerait un abandon d'une partie de la jeunesse et un renoncement à la volonté politique d'une démocratisation des savoirs et de la culture commune. Elle ne se laissera pas leurrer par des propos qui se veulent rassurants mais ne parviennent déjà plus à masquer les intentions réelles d'une politique essentiellement déclinée au local.

La FSU s'engage à diffuser toutes les informations, notamment issues de la recherche, qui constitueront des arguments de défense de l'éducation prioritaire et se mobilisera pour préserver l'attribution des moyens spécifiques indispensables à la volonté d'une démocratisation des savoirs et de la culture commune

Atelier 1 : Quel périmètre ? Quels moyens ?

Des moyens nécessaires et justifiés

Malgré un constat dégradé (mise en concurrence des établissements, baisse généralisée des moyens, effectifs en hausse), l'atelier a insisté sur les aspects positifs du bilan sur le terrain : loin de la prétendue non-efficacité de l'EP annoncée dans différents rapports, les personnels de l'EP témoignent d'importantes réussites. Les équipes sont investies et stabilisées, le temps de concertation dégagé en REP+ est très apprécié pour développer un collectif de travail, comme le fonctionnement en réseau, car ils permettent un meilleur suivi des élèves : il faut donc des équipes pluriprofessionnelles complètes et renforcées, des moyens vie scolaire augmentés, mise en place de iournées d'allégement/pondération pour l'ensemble des établissements de l'EP, et le retour renforcé du RASED et du PDMQDC. Revendication : moyens pédagogiques supplémentaires et mise en place d'un poste pérenne de secrétariat dans le primaire. A l'inverse des dispositifs non transparents (HSE), personnels demandent des mesures d'attractivité, décorrélées de toute notion de « mérite » pour prendre en compte la pénibilité parfois accrue du travail en EP. La formation initiale et continue des personnels de l'EN doit inclure des contenus spécifiques à l'activité professionnelle en EP. Enfin, la scolarisation dès le plus jeune âge est salutaire et il est nécessaire d'augmenter le nombre de toutes petites sections.

La labellisation indispensable

La labellisation est plébiscitée : elle doit reposer sur des critères transparents, justes, nationaux, et égalitaires. Cela doit permettre des variations de la carte de l'EP rapidement, évolution liée de façon logique à l'augmentation de la précarité dans la société, ainsi qu'aux conséquences sociales de la crise sanitaire sur les milieux populaires. Les critères doivent reposer sur les données sociologiques, les conditions socio-économiques du d'implantation de l'établissement, et sur les données sur la réussite scolaire en observant le taux de réussite des élèves (DNB, Bac, ...) et le nombre d'élèves sortis sans diplôme ou encore le niveau d'alphabétisation et le taux de familles allophones. Il faut aussi baser le réseau sur les écoles et non les collèges (problème des écoles orphelines). Il faut

rassembler l'ensemble de l'EP sous un seul label pourvoyeur de moyens. La labellisation doit être décidée à l'échelle nationale pour éviter le clientélisme de certaines élu·es et être liée à une logique du territoire de la toute petite section jusqu'à la fin de la scolarité. Les lycées ont toute leur place dans l'EP, la labellisation doit dépendre de la proportion d'élèves issus de l'EP (notamment pour les lycées pros/agricoles qui n'ont pas de bassin de recrutement). Enfin, il est hors de question de donner des moyens aux établissements privés. L'allocation progressive des moyens a donné place à un débat, non tranché: elle est défendue notamment pour éviter les effets de seuil. Pour la ruralité et compte tenu de ses spécificités, un autre label est nécessaire.

Inquiétudes et dangers : les cités éducatives et les CLA

Dans les cités éducatives, les décisions sont davantage prises par les collectivités territoriales et la préfecture que par l'Éducation nationale en contact avec les collègues. Cela conduit à des mesures qui ne répondent pas aux besoins, ni aux exigences liées à l'enseignement et à un risque accru d'entrisme des associations ou entreprises. Risque de logique adéquationniste liée à la territorialisation : formation professionnelle courte pour une employabilité rapide dans des secteurs à besoin. Risque de déterminisme social et de rupture d'égalité, aux antipodes des valeurs de l'EP que l'on défend.

Il y a une vraie inquiétude sur les CLA car, sur le terrain, de nombreux collègues hors EP y voient un recours pour obtenir des moyens supplémentaires et que leurs difficultés soient reconnues.

Le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats est rejeté.

Conclusion

La mise en concurrence des établissements et l'opposition créée REP versus ruralité sont deux dangers à parer dans nos luttes à venir. D'où la nécessité d'une campagne nationale d'information. L'EP est ici le laboratoire de la contractualisation de l'ensemble du système éducatif et tous les établissements sont concernés par sa réforme.

Atelier 2 : Une école ambitieuse

Constats

Nous avons tout d'abord partagé des constats.

S'il y a évidemment des spécificités locales, on retrouve des constats similaires et notamment des freins ou obstacles à ce qui nous paraît contribuer à la réussite de tous. Il y aussi des pistes mises en place plus positives et les revendications que nous portons pour arriver à une école ambitieuse qui permette la réussite de toutes et tous.

Tout d'abord l'ensemble des collègues dénonce l'existence d'injonctions pédagogiques à des niveaux divers mais relativement fortes. Cela peut se décliner par des demandes pédagogiques parfois même contradictoires entre elles ou la mise en avant forte de modalités de travail avec l'idée qu'il suffit d'appliquer des schémas identiques pour trouver les solutions quelle que soit la situation. Les enseignant·es ne seraient alors que des exécutant·es.

Ces injonctions peuvent être vécues fortement notamment en REP+ quand les temps de pondération ne sont pas laissés à la disposition des équipes.

De même, des projets peuvent être imposés aux équipes sans lien avec le travail effectué avant ou sans avoir cherché à intégrer les équipes à leur élaboration ou partir des volontés du terrain. Du coup, ces projets peuvent être éloignés du quotidien et ne pas répondre aux besoins des équipes et des élèves. Ils peuvent être artificiels et ne pas remplir leur rôle de lien par exemple entre les équipes du premier et du second degrés.

De plus, la formation est quasiment absente du quotidien des collègues. Que ce soit en formation initiale où l'éducation prioritaire n'est quasiment pas abordée ou lorsque les collègues arrivent en EP ou au cours de la carrière.

Quand elle est là, la formation ne répond pas toujours aux besoins des collègues et peut être vécue parfois comme un moyen d'imposer des pratiques.

Enfin on voit apparaître des volontés d'externalisation des réponses apportées aux difficultés de certain es élèves. Cela peut passer par des dispositifs proposés hors temps scolaire. On a vu ainsi les stages de réussite mis en avant par le ministère comme l'un des moyens clés pour aider à résoudre les difficultés liées au confinement de l'an dernier. Se multiplient aussi les propositions de

prise en charge à l'extérieur de l'école de la difficulté par des associations ou des fondations.

Réflexions et revendications

Face à ce constat, l'atelier a permis de dégager des pistes de réflexions, des revendications.

Ce qui revient le plus souvent c'est cette volonté de reconquérir, de se réapproprier des champs qui font le cœur de notre métier et qui permettent de rendre plus efficace le parcours des élèves en Éducation prioritaire.

D'abord se réapproprier, reconquérir des objets de travail qui constituent des fondamentaux en termes d'ouverture culturelle et qui impliquent toute la communauté éducative comme par exemple la langue, facteur d'inégalités, et rester maître de la conception de la progression et de l'utilisation des outils.

Se réapproprier le travail en équipe, et reconquérir les modalités de travail et d'organisation du travail avec les dispositifs PDMQDC, la co-intervention non imposée, les petits groupes, les projets, ... Cette réappropriation est le levier de la défense du métier. Le métier est empêché, mais les solutions pour renforcer la professionnalité existent.

Se réapproprier et reconquérir du temps, qui permet le travail en équipe (équipe pédagogique mais aussi équipe pluriprofessionnelle, ...), la construction de projet, pour réfléchir à des pratiques adaptées aux besoins des élèves, à la différenciation, du temps pour de véritables échanges et un travail sur des projets communs entre le 1^{er} et le 2^d degrés... mais aussi du temps pour favoriser le lien avec les parents. La maîtrise du temps est une nécessité, car tout demande du temps, du travail avec un·e AESH dans la classe, aux lectures et à la réflexion régulière de tou·tes...

Se réapproprier et reconquérir une formation qui réponde aux besoins du terrain et qui doit être basée sur les travaux de toute la recherche : des manques dans le domaine de la sociologie des apprentissages par exemple ont été formulés.

En somme c'est permettre aux collègues d'avoir la main sur les outils qui permettent de rendre efficace le parcours de l'élève de la maternelle au lycée avec aussi l'accompagnement d'une équipe pluriprofessionnelle complète et une coordination réelle entre l'école, le collège et le lycée.

Atelier 3: Améliorer les conditions de travail

L'atelier a réuni plus de trente participant·es de toutes les académies, y compris des académies ultramarines.

Les propositions pour améliorer les conditions de travail en éducation prioritaire se sont articulées autour de 5 axes :

Des équipes pluriprofessionnelles complètes et une baisse significative des effectifs par classe.

L'amélioration des conditions de travail passe par une rupture à la politique actuelle de la réduction des moyens et les pressions sur les groupes/classes. La baisse des effectifs doit être réelle pour tous les niveaux d'enseignement.

La politique de Jean Michel Blanquer de dédoublement dans le premier degré induit une surcharge dans les autres classes et également dans les établissements hors EP. Les collègues refusent cette mise en opposition et demandent le retour du PDMODC.

L'amélioration des conditions de travail passe également par des équipes pluridisciplinaires (Rased au complet, remplaçant·es, psy scolaire, AESH, assistantes sociales...) et un renforcement des équipes de vie scolaire.

Cela passe également par une politique urgente de construction de locaux (voir Mayotte).

Une augmentation de la rémunération et des conditions de vie des personnels

Le renforcement de l'attractivité par le biais d'indemnités et bonifications indiciaires pour l'ensemble des personnels qui travaillent dans l'EP est indispensable afin de stabiliser les équipes éducatives et de reconnaître les difficultés professionnelles dans lesquelles les personnels travaillent. Les différentes bonifications existantes peuvent prendre les formes suivantes : ASA, NBI... Une véritable politique, ambitieuse et volontariste, de logement pour les personnels fait partie des mesures qui amélioreraient la qualité de la vie des salarié·es.

Donner du temps!

Améliorer les conditions de travail en donnant du temps pour toute l'EP (à l'instar des pondérations REP+), pour pouvoir travailler en équipe, en inter degré, avec les divers professionnels, divers partenaires, pour pouvoir échanger avec les parents...

Cette organisation du temps doit être laissée au choix de l'équipe et non pas orchestrée et imposée par les chefs d'établissement et les IEN. Pour organiser ces pondérations, les postes de titulaires remplaçants doivent être considérablement augmentés.

Stop au pilotage vertical!

Le pilotage ne doit pas être dans l'injonction. Les personnels doivent retrouver leur place de concepteurs pédagogiques et didactiques. Nous devons reprendre la main sur notre métier. Le service public a besoin que la confiance soit retrouvée en la professionnalité des personnels et doit s'appuyer sur notre expertise, sur notre capacité à innover et à adapter nos pratiques aux évolutions nécessaires pour la réussite de tou·tes. C'est une condition pour favoriser l'engagement des équipes et donner du sens à notre travail.

Il faut que cesse les politiques issus du Nouveau Management Public imposés par les différents échelons hiérarchiques qui, pour beaucoup, se servent des établissements de l'Éducation prioritaire comme un tremplin dans leur carrière. Ce sont tous les personnels qui font vivre l'Éducation prioritaire qui doivent participer à la prise des décisions du fonctionnement des réseaux.

Nous ne sommes pas des cobayes!

L'Éducation prioritaire doit arrêter d'être un lieu d'expérimentations tous azimuts, souvent imposées par la hiérarchie. Les élèves ne sont pas des rats de laboratoire et nous réaffirmons que tous les élèves ont le droit aux mêmes programmes et aux mêmes heures d'enseignements, les seuls garants de la réussite de tou·tes par l'accès à une culture commune. Les politiques de projets pour obtenir des moyens détournent les personnels de leur mission première et les épuisent.

L'expérimentation des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) ne doit pas voir le jour. L'Éducation prioritaire doit être un axe de la formation initiale de nos collègues afin de casser l'image renvoyée par l'institution et les médias.